



LA BONNE AFFAIRE

*Dépôt-vente de
Vêtements adultes/enfants,
Matériel de puériculture,
Bijoux et Accessoires.*



Mercredi 10h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
Vendredi 15h00 à 19h00

Dépôt permanent, aux jours d'ouverture,
sur rendez-vous au 05.49.65.42.10

(Voir modalités et règlement au dos)



"La Bonne Affaire"

Dépôt-vente du Centre SocioCultural
48 rue de la Gare - 79250 Nueil-Les-Aubiers
05.49.65.42.10 - accueil@cscnla.fr



MODALITÉS ET RÈGLEMENT

1. **Prise de rendez-vous obligatoire** auprès de l'accueil du Centre SocioCultuel au 05.49.65.42.10 **pour le dépôt et la reprise** des articles.
2. Les déposants devront verser **3 € par liste de 15 articles** maximum. Une somme égale à **20 % du prix de vente** sera retenue pour participation aux frais.
3. Le déposant devra prendre un rendez-vous par liste.
4. Sont acceptés : les vêtements hommes/femmes, adultes/enfants, le petit matériel de puériculture (sauf lit, parc, chaise haute, poussette, landau, couette, tour de lit, trotteur et siège-auto), les bijoux fantaisies, les accessoires (ceinture, casquette, chapeau, bonnet, foulard, écharpe, gant, sac...), les articles de sports (y compris les maillots de bain).
Pour le matériel de puériculture non déposable à la vente, possibilité de déposer une annonce. Pour cela contacter directement l'accueil du C.S.C. : accueil@cscnla.fr
5. Seuls les lots de 2 bodys sont acceptés. Les ensembles sont considérés comme 1 seul article.
6. Une liste doit comporter au maximum 15 articles tout confondu.
7. Ne sont pas acceptés : les chaussures, pyjamas et les sous-vêtements (sauf body enfant de 0 à 3 ans et pyjamas enfants).
8. Les articles doivent être propres, repassés, en très bon état, non démodés et correspondant à la saison de dépôt.
9. Les étiquettes seront fournies et remplies par les organisateurs lors du dépôt.
10. Les articles devront être récupérés aux dates indiquées lors du dépôt (environ 3 mois) **sur rendez-vous**. En cas de non récupération des articles, ils seront donnés à des associations locales (Secours Catholique, Solidarité Burkina...).
11. Les articles sont confiés aux organisateurs bénévoles pour la vente, sans garantie en cas de détérioration, de perte ou de vol.
12. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas mettre un article en vente, s'ils constatent un défaut après réception.
13. Ce dépôt-vente a pour but de rendre service aux familles, c'est pourquoi il est demandé de fixer des prix raisonnables.
14. **APPORTER UN SAC POUR LA RESTITUTION DES INVENDUS.**